



ONPC NOTAIRES

Condrieu

Isabelle BOYER-JACQUET
Alexandre KLEINHANS
Notaires associés

Ludivine RAMONI

Vente : liste des documents à fournir par l'acquéreur

Le jour de la signature du compromis de vente, il convient de vous munir :

- De vos pièces d'identité
- De votre livret de famille
- De la copie du contrat de mariage, le cas échéant